



SYNDICAT FRANCILIEN
COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

DISPRIMINATION*

La DISCRIMINATION est le « *fait de distinguer et de traiter différemment (le plus souvent plus mal) quelqu'un ou un groupe par rapport au reste de la collectivité ou par rapport à une autre personne* ».

***La DISPRIMINATION** est « *une volonté de l'entreprise La Poste de distinguer et de traiter différemment et plus mal un groupe ou une filière au sein d'une même Branche en ne lui attribuant pas de primes* ».

La Branche Services Courrier Colis a enfin accédé à la revendication de la CFDT d'étendre la prime d'équipe à l'ensemble des acteurs des métiers de la distribution.

En 2020, ce n'est donc plus seulement les Facteurs, les responsable d'équipes et les responsable opérationnel qui perçoivent la prime d'équipe mais aussi les agents courrier, les collecteurs, les agents cabine et les animateurs des opérations client soit 10 000 bénéficiaires supplémentaires.

En outre, cette prime d'équipe se retrouve partiellement revalorisée (la revalorisation ne concernant que ceux qui la perçoivent déjà)

Le revers de la médaille étant l'instauration d'un critère de « *présentéisme* » comme La Poste l'indique dans ses supports de présentation.

La CFDT se félicite de l'extension de la prime aux collecteurs et aux services « arrière » mais s'exaspère du manque d'équité de la BSCC.

Les agents des PIC étant une fois de plus écartés de tout système d'obtention de primes !

Pourtant, en PIC les agents travaillent eux aussi en équipe certains se nommant même « équipier » depuis le déploiement des Unités Autonomes de Production, projet visant à renforcer le travail...d'équipe.

De plus, comment la BSCC justifie-t-elle que les collecteurs en PDC/PPDC puissent obtenir une prime et pas ceux en PIC ?

Cette situation est inacceptable !

LA FILIERE TRAITEMENT NE DOIT PAS ETRE LE PARENT PAUVRE DE LA BSCC !

LA CFDT DEMANDE A CE QUE LES AGENTS EN PIC INTEGRENT EUX AUSSI DES 2020 UN PROCESSUS DE VERSEMENT DE PRIMES

